



Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFIP 24
DDFiP de la Dordogne
15 rue du 26^{ième} Régiment d'Infanterie
24 000 PERIGUEUX

☎ : 06-86-83-13-88
@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

CTL du 15 décembre 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président

Après refusé de siéger lors du CTL concernant la mise en place de la NRP que **F.O.-DGFIP24** ne cautionnera jamais, nous acceptons de revenir au tour de la table, espérant être non seulement écouté, mais aussi entendu tel que vous vous y êtes engagé lors de votre réunion informelle. Les élus **F.O.-DGFIP24**, siègent dans un seul but, celui de défendre au mieux nos collègues avec le peu de moyens que vous nous laissez

Aujourd'hui, au risque sanitaire toujours présent, s'ajoute à l'anxiété des collègues, le risque de perdre son emploi, ou de l'avoir déjà perdu.

Dans la Fonction Publique, la loi de transformation du 6 août 2019 aboutit à la chasse aux fonctionnaires, à la promotion de la précarité et à la casse des droits et des instances.

Concomitamment, le gouvernement affirme que cette loi est faite pour rendre le service public plus efficace. C'est de la manipulation. Avant cette chasse aux sorcières, notre réseau, son maillage territorial étaient efficaces, alors pourquoi avoir changé une équipe qui gagne si ce n'est dans un but toujours politique et électoraliste. Cibler les fonctionnaires doit rapporter, mais l'actualité est en train de rattraper cette politique destructrice, que nous, empêchés de tourner en rond refusons de cautionner, d'où la volonté de nous museler

F.O. a toujours manifesté sa totale opposition à cette loi de transformation de la dite Fonction Publique et dénonce fermement la suppression des CAP, organisme essentiel pour assurer l'égalité de traitement des agents. Certes, formellement, elles ne sont pas supprimées mais, elles sont vidées de leurs substances et perdent leurs compétences en matière de promotions et de mutations. Elles ne sont saisies que pour les sanctions disciplinaires ou les recours.

F.O. rappelle également son opposition à la suppression des CHSCT. Cette suppression qui relève également du principe de diminution des instances et des représentants du personnel apparaît d'autant plus inadmissible que la crise sanitaire n'a fait que souligner leur nécessité, et ce d'autant plus avec la survenue de la deuxième vague de Covid. Les CHSCT ont permis de diminuer le nombre d'agents malades, voire de décès, en incitant sans cesse les représentants de l'État employeur à prendre des mesures de protection. Toutes ces mesures issues de la loi de transformation de la Fonction publique sont prises au nom du rapprochement dogmatique public/privé et correspondent à une transposition au statut général des fonctionnaires des ordonnances Macron contre le Code du Travail.

À la DGFIP, le Nouveau Réseau de Proximité, n'est que le prétexte à une massification des tâches dans les SIE et SIP regroupés et dans les SGC (services de gestion comptable en projet). Le volet budgétaire de ce NRP permettra de supprimer plus facilement des emplois. Par ailleurs, la DGFIP assure prendre l'engagement d'une

stabilité de son réseau pendant 6 ans. Comme nous l'avons déjà fait remarquer que vaut un engagement de 6 ans de la part d'une direction ministérielle à moins de deux ans des élections ?

Lors du GT du 6 juillet 2020, **F.O.-DGFIP** a demandé des précisions chiffrées sur « l'avancée de la concertation » avec les élus. Comme souvent, la Direction Générale s'est montrée prudente, révélant simplement que des conventions avaient été signées avec plus de 50% des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans 15 départements contre moins de 50% des EPCI dans 48 départements...

Face à nos demandes répétées, la Direction Générale nous a transmis la liste des conventions signées à ce stade dans les territoires avec les élus. À la lecture de ces informations, nous comprenons mieux « la pudeur » de notre Direction à communiquer sur ce sujet...

En effet, une rapide analyse nous conforte dans notre perception d'une adhésion toute relative des élus au NRP:
– 0 convention pour un projet qui mérite un zéro pointé.

En ce qui concerne le point sur les conseillers aux décideurs locaux, **F.O.-DGFIP** réitère son opposition à la séparation de la gestion du conseil. Pour **F.O.-DGFIP**, cette scission des missions de conseil et de gestion est une aberration. Toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion. C'est une séparation artificielle que la DGFIP crée. L'unicité de temps et de lieu n'existera plus. Le conseiller sera entre le marteau du comptable et l'enclume de l'élu. Qui est mieux placé que le comptable qui a toutes les données de la collectivité en main, pour donner des conseils ? S'agissant du contrat d'objectif et de moyens, il prévoit la contractualisation des suppressions d'emploi. Il remet à la mode la fongibilité asymétrique, notamment sur l'augmentation des crédits informatiques qui seront subventionnés par les suppressions d'emplois, l'inverse n'étant pas possible. On comprend donc l'empressement dont vous faites preuve pour développer le télétravail.

En conclusion **F.O.-DGFIP** revendique :

– le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui reprend de plus belle; – l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites;
– le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

F.O.-DGFIP avec la FGF **F.O.**,

– exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers;
– revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires;
– condamne et demande le retrait du dispositif RIFSEEP, qui après la mise en œuvre de PPCR, va faciliter concrètement la mobilité forcée et le nivellement par le bas des régimes indemnitaires;
– exige l'augmentation de 18% de la valeur du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010.

Les représentants FO DGFIP24:

Titulaire

Sandrine THYSSEN
Gaëtan LEJEUNE

Suppléants

Jacques JOUSSON
Sabrina BENDERRADJI

**Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
Libre et Indépendant**

1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

Pour nous le plus important c'est FOrcément vous